

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 52 par les mots :

« et ses relais d'opinion dans les pays européens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rappeler que la rhétorique russe s'appuie sur des relais d'opinion dans plusieurs pays européens.